

Politique anti-corruption de l'association Sex & Samfund

1. Introduction

La présente politique anti-corruption s'applique aux bénévoles, employés, membres de la direction et du conseil d'administration de Sex & Samfund ainsi qu'à nos partenaires. Toutes les personnes mentionnées ci-dessus sont tenues de suivre la présente politique anti-corruption, et toute violation de celle-ci sera traitée conformément aux directives de suivi et de signalement décrites à la fin du présent document.

Sex & Samfund comprend la corruption comme étant l'abus de pouvoirs et de fonds à des fins de profit personnel. Cette définition est utilisée par Danida et se retrouve dans le droit pénal danois ainsi que dans les conventions internationales. La corruption est surtout connue sous la forme de pots-de-vin, de fraude, de détournement et d'extorsion de fonds.

La corruption constitue une menace pour la bonne gouvernance, le développement durable, les processus démocratiques et les bonnes pratiques commerciales et favorise les inégalités sociales. Sex & Samfund est à tout moment responsable envers nos groupes cibles, nos partenaires et donateurs, et la prévention de la corruption est cruciale pour les résultats que nous obtenons en matière de développement grâce à notre travail.

Le but de la présente politique anti-corruption est de soutenir une éthique de travail caractérisée par une haute intégrité personnelle et organisationnelle, tant en interne qu'à l'égard de nos partenaires et donateurs. Les statuts de Sex & Samfund et l'adhésion de Sex & Samfund à l'IPPF¹ exigent clairement de prévenir et de lutter contre la corruption, et nous nous acquitterons de cette responsabilité en promouvant la transparence et le contrôle démocratique au sein de notre propre organisation et de nos organisations partenaires du Sud et du Nord. C'est à cette fin, notamment, que nous demandons aux membres du conseil d'administration et aux cadres supérieurs de remplir et de signer chaque année un formulaire dans lequel les convergences et conflits d'intérêts potentiels sont clarifiés.

Selon l'indice de corruption² de Transparency International, de nombreux pays dans lesquels Sex & Samfund exerce ses activités font partie des pays présentant le risque de corruption le plus élevé au monde. Sex & Samfund doit donc s'assurer que les fonds que nous gérons ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains. Sex & Samfund reçoit des fonds émanant de nombreuses sources et donateurs différents, et nous avons la responsabilité de veiller à ce que ces fonds soient gérés correctement.

Sex & Samfund travaille dans des pays en développement dans des contextes complexes, avec des différences de langue et de culture, et reconnaît que nous et nos partenaires devons être en mesure de mener à bien notre travail dans le cadre de ces différences. Cela impose à chacun et chacune de maintenir et de promouvoir une norme éthique élevée ainsi qu'un comportement responsable basé sur la connaissance, le respect et le bon sens. Sex & Samfund respecte la législation danoise au Danemark comme à l'étranger. Nous respectons également la législation nationale des pays où nous

¹ Sex & Samfund est membre de l'organisation faitière *International Planned Parenthood Federation* (IPPF - Fédération internationale pour la Planification familiale).

² <http://www.transparency.org/>

intervenons, et nous nous conformons aux règles et réglementations du droit international.

2. Principes

1. Nous éviterons tout conflit d'intérêts inapproprié - avéré ou potentiel - entre les intérêts personnels et les intérêts de Sex & Samfund et de nos partenaires.

Le principe fondamental de la lutte contre la corruption réside dans le fait d'éviter les conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts surviennent dans des situations où un individu a un intérêt privé ou personnel susceptible d'affecter l'action de Sex & Samfund ou d'une organisation partenaire. Les conflits d'intérêts surviennent fréquemment et ne relèvent pas nécessairement de la corruption. Le plus important est de savoir comment les identifier et les gérer. Si de telles situations ne sont pas correctement identifiées et gérées, elles peuvent mettre en danger l'intégrité de Sex & Samfund ou de nos partenaires et potentiellement conduire à des cas de corruption. Nous attendons par conséquent de chaque individu qu'il fasse preuve de discernement et, en cas de doute, qu'il se tourne vers son supérieur hiérarchique ou un collègue en qui il a confiance.

2. Abus de pouvoir et extorsion de fonds

Nous n'essaierons pas d'influencer une personne ou une institution pour notre propre profit en usant de notre position officielle ou en lui proposant des avantages individuels. De même, nous n'utiliserons pas les biens, installations, services et fonds de Sex & Samfund à des fins privées sans autorisation. Nous n'exercerons aucune forme d'extorsion de fonds comme moyen d'obtenir des avantages. Ce principe implique que chaque individu ne doit pas utiliser son statut au sein de Sex & Samfund ou d'une organisation partenaire à son propre profit. Par exemple, en utilisant de bonnes relations avec les fournisseurs afin d'obtenir des prix réduits sur des prestations destinées à son propre usage (ordinateurs, voitures, aliments, services de conseil, voyages, etc.). Chaque individu ne doit pas non plus abuser de son autorité en tant que supérieur hiérarchique afin d'obtenir des avantages personnels ou des services auprès d'employés ou de partenaires.

3. Fraude et détournement de fonds

La fraude et le détournement de fonds sont illégaux et ne peuvent pas être utilisés afin d'obtenir des avantages personnels ou professionnels ou d'acquérir quoi que ce soit en relation avec Sex & Samfund, les organisations partenaires ou d'autres parties prenantes. La fraude est un crime économique, qui inclut la malversation, la tromperie ou la falsification, et par lequel une personne obtient illégalement des avantages ou de l'argent. Le détournement de fonds est défini comme le vol de biens ou d'argent dont une personne a la gestion légale en vertu de sa position officielle de représentant ou de gestionnaire. A titre d'exemple de fraude et de détournement de fonds, on peut citer l'utilisation de faux papiers, le fait de mentir sur ses qualifications, l'utilisation abusive de son autorité/de ses connaissances afin de voler des espèces et des équipements, ou encore l'utilisation abusive de fonds sous gestion.

Les règles de comptabilité et de documentation de Sex & Samfund et de nos donateurs doivent donc toujours être respectées. Par exemple, l'approbation des paiements destinés aux partenaires doit suivre les instructions du document intitulé « Budget et gestion financière des projets Danida », et l'approbation des programmes et des projets doit suivre les dispositions du « Manuel des programmes ». Nous attendons de toutes les parties concernées qu'elles soient honnêtes et n'abusent pas de leur position pour leur propre profit.

4. Corruption

La corruption est définie comme le fait d'offrir à une personne ou à un tiers de l'argent, des services ou d'autres éléments de valeur dans le but de les persuader de fournir une contrepartie.

La corruption est illégale dans tous les pays et anéantit toute possibilité d'établir des relations de coopération justes et transparentes ainsi que les fondements de toute société démocratique. Par exemple, nous n'acceptons aucun pot-de-vin de nos partenaires ou fournisseurs potentiels afin de conclure un contrat avec eux, et nous ne versons aucun pot-de-vin à nos partenaires afin d'exercer une influence quelconque. De même, Sex & Samfund n'accepte en aucun cas le recours aux « paiements de facilitation » dans le but de favoriser la mise en œuvre de certaines activités³. Nous basons notre collaboration avec les organisations partenaires sur l'appropriation mutuelle, la responsabilité, la participation et l'égalité.

5. Népotisme et favoritisme

Nous ne favoriserons pas les amis, la famille ou d'autres relations personnelles en matière d'embauche, d'achat, de services, d'assistance ou dans d'autres situations.

Le népotisme est une forme de favoritisme appliquée au profit des parents et des amis. Le népotisme consiste, par exemple, à offrir un contrat à un ami/membre de la famille malgré le fait que d'autres personnes sont mieux qualifiées et disposées à réaliser le travail en question, ou d'accorder des salaires plus élevés ainsi que d'autres avantages aux employés qui ont une relation personnelle avec la direction. Afin d'éviter tout favoritisme et tout népotisme en matière d'approvisionnement, la « Politique d'approvisionnement » de Sex & Samfund doit être respectée. Pour toute embauche chez Sex & Samfund, des critères généraux transparents doivent être suivis afin de sélectionner le meilleur candidat. Il convient de souligner ici que si les conflits d'intérêts sont bien gérés, il peut être acceptable d'embaucher/de collaborer avec un membre de la famille ou un ami - à condition que les critères de sélection soient clairs et que l'ami/le membre de la famille en question soit clairement le meilleur candidat.

6. Cadeaux

Nous ne donnerons ni ne recevrons, directement ou indirectement, aucun cadeau ou service susceptible d'affecter notre travail ou l'exécution de nos tâches ou de nuire de toute autre manière à Sex & Samfund.

Les cadeaux sont définis, entre autres, comme suit : prestations, voyages, divertissements, biens matériels ou services. Afin de respecter les traditions locales et l'hospitalité générale, les petits cadeaux sont acceptés. La valeur des cadeaux acceptables varie d'un pays à l'autre. Les cadeaux en espèces ne sont jamais acceptés. Toute personne affiliée à Sex & Samfund ou à une organisation partenaire doit faire preuve de discernement et, en cas de doute, contacter son supérieur hiérarchique. La règle générale veut qu'un cadeau ne doive jamais affecter le jugement indépendant de son destinataire et que l'on partage les cadeaux avec ses collègues, si possible.

3. Mécanisme de réclamation

Sex & Samfund gère les cas de conflits d'intérêts qui peuvent être difficiles à trancher ou à élucider

³ Paiements de facilitation (« *smørelse* » en danois) : les paiements de facilitation correspondent à de petites sommes versées aux acteurs concernés afin de promouvoir ou de garantir certaines activités ou actions qui relèvent, en raison de la position de ces acteurs, de leurs obligations et responsabilités.

pour un individu. Si un bénévole, employé, dirigeant ou membre du conseil d'administration de Sex & Samfund ou d'une organisation partenaire découvre un cas de corruption, la personne concernée est tenue d'en informer un dirigeant de Sex & Samfund.

Si le fait de signaler un cas de conflits d'intérêts à un dirigeant de Sex & Samfund vous met mal à l'aise, vous pouvez le signaler via le SafeReport de l'IPPF qui est notre service de signalement externe. En cas de suspicion, de rumeurs ou de doutes liés à des affaires de corruption, il est également possible d'effectuer un signalement.

Le signalement s'effectue via le lien suivant : <https://www.ippf.org/safereport>.

Les affaires de corruption peuvent aboutir à des licenciements, des dépôts de plaintes ou d'autres sanctions, s'il apparaît clairement que la loi a été violée. En cas d'ouverture d'une enquête, les donateurs en seront informés.

4. Publication

Chez Sex & Samfund, nous souhaitons faire preuve de franchise sur nos pratiques financières et comptables. Les cas de corruption, ou les cas dans lesquels une enquête a été menée sur la base d'un soupçon raisonnable de corruption, seront publiés sur la page d'accueil du site Internet de l'association. La politique anti-corruption de Sex & Samfund est également disponible sur sa page d'accueil.

Examiné par le conseil d'administration de Sex & Samfund le 6 juin 2011, et révisé le 15 août 2019.

Entré en vigueur le 15 août 2019.

Chef du Conseil d'administration

Josephine Obel

Secrétaire général

Bjarne B. Christensen